

Refonte de la phase «**Élaboration d'une consultation**»

sur la version *LT-MPE 2023-00.05.00*

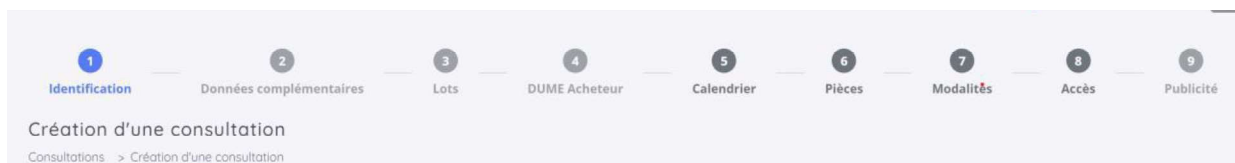
qui sera déployée sur la plateforme DEMAT le **21 novembre 2023** à partir de 18h.

L'élaboration d'une consultation est rythmée par la saisie d'un maximum de 9 écrans différents dont 4 à renseigner systématiquement pour toutes les consultations.

1.1.1.1. Description générale

A la création d'une consultation, une refonte graphique de la page Identification s'inscrit dans la continuité du projet de refonte progressive des écrans dans les standards graphiques logiciels de la nouvelle charte. Tous les champs de la version précédente ont été repris et passage de l'écran en 100%.

Le processus en 9 chevrons laisse place à un processus en 9 étapes.



1.1.1.2. Un écran d'identification d'une consultation regroupant 3 blocs

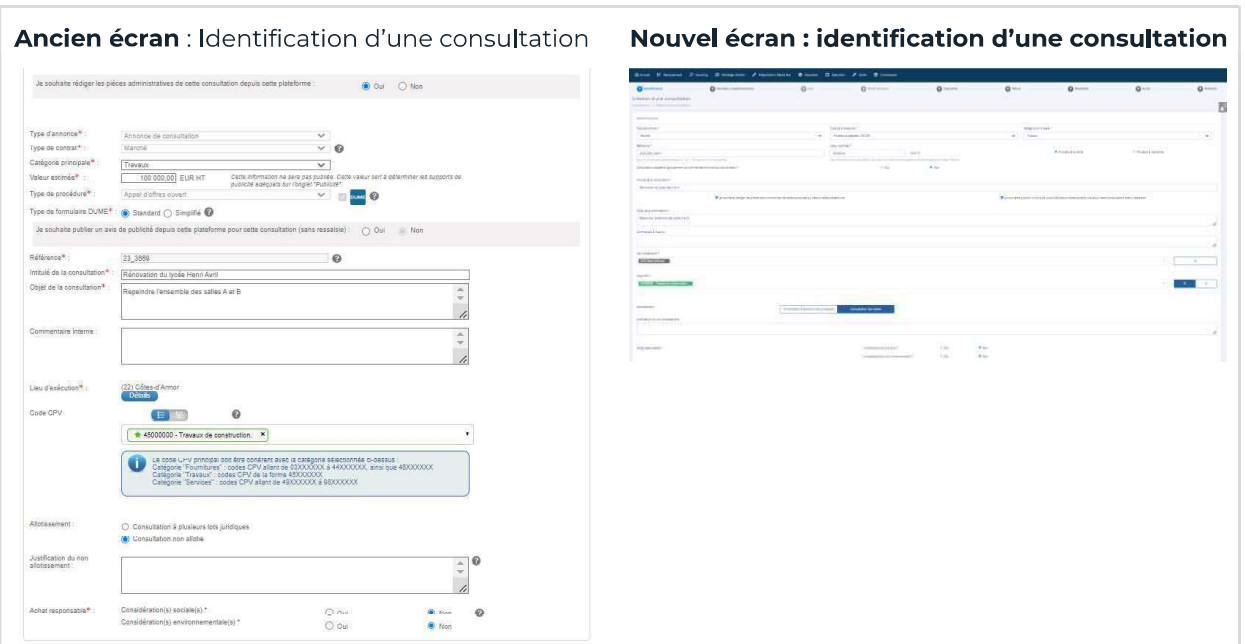
La refonte de l'écran d'identification intègre, également, deux nouveaux blocs pour assurer **une demande de validation de la consultation sur un écran unique** et assurer à l'utilisateur une saisie plus rapide.

L'écran se compose donc de 3 blocs :

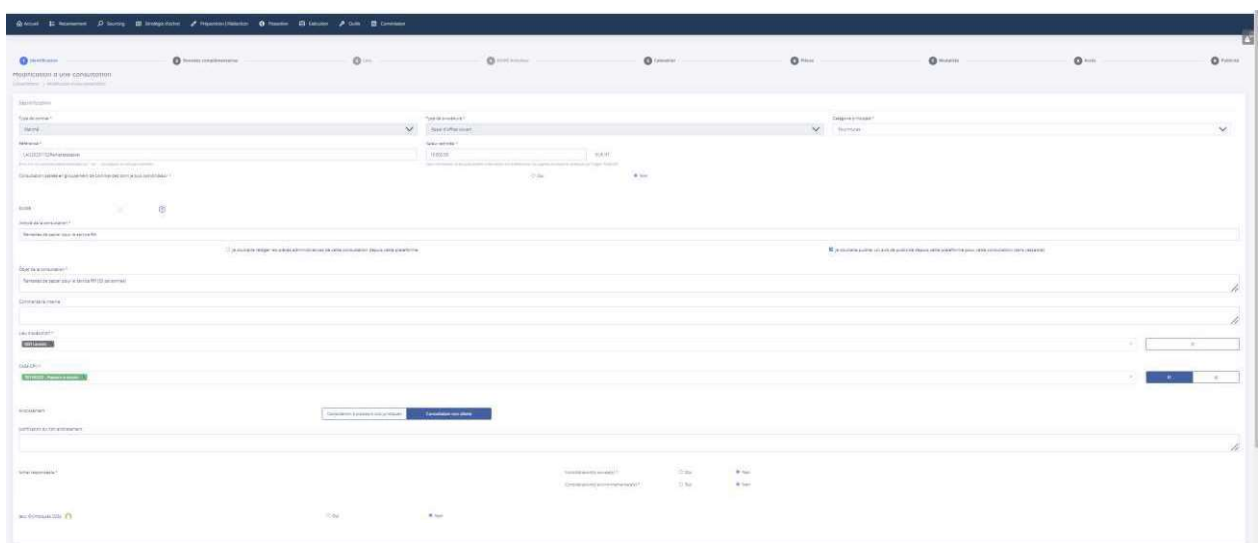
- Identification
- Calendrier
- Pièces et modalités d'accès

1.1.1.3. Le bloc d'identification

Il reprend tous les champs issus de l'ancien écran d'identification de la consultation et intègre une refonte graphique plus moderne.



Zoom sur le nouvel écran :

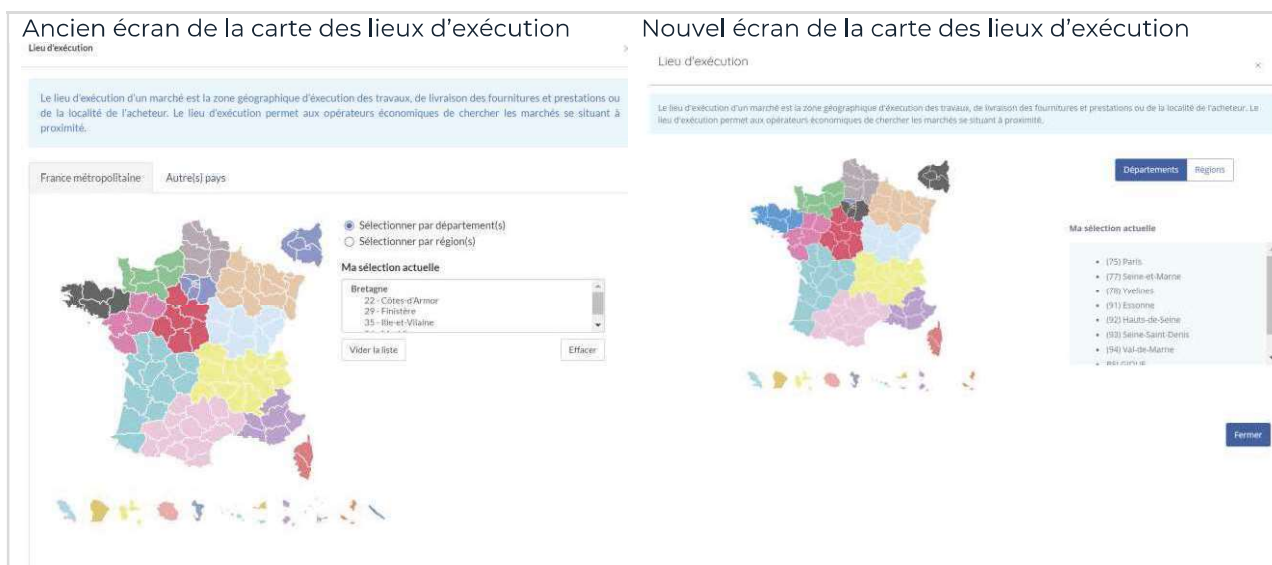


Zoom sur le lieu d'exécution – **Nouveauté** : saisie du département ou d'un pays hors France **par auto-complétion** directement dans le champ :

Lieu d'exécution*

(75) Paris (77) Seine-et-Marne (78) Yvelines (91) Essonne (92) Hauts-de-Seine (93) Seine-Saint-Denis (94) Val-de-Marne BELGIQUE

La sélection du lieu d'exécution via la carte de métropole et des DOM-TOM a été revue graphiquement. Passage d'un pop-up à un pop-in.



1.1.1.4. Le bloc calendrier

Un nouveau bloc Calendrier a été intégré à l'écran Identification d'une consultation avec le champ date pour sélectionner la date et heure de remises des plis dès l'étape 1.

Calendrier

Date et heure de remise de plis*

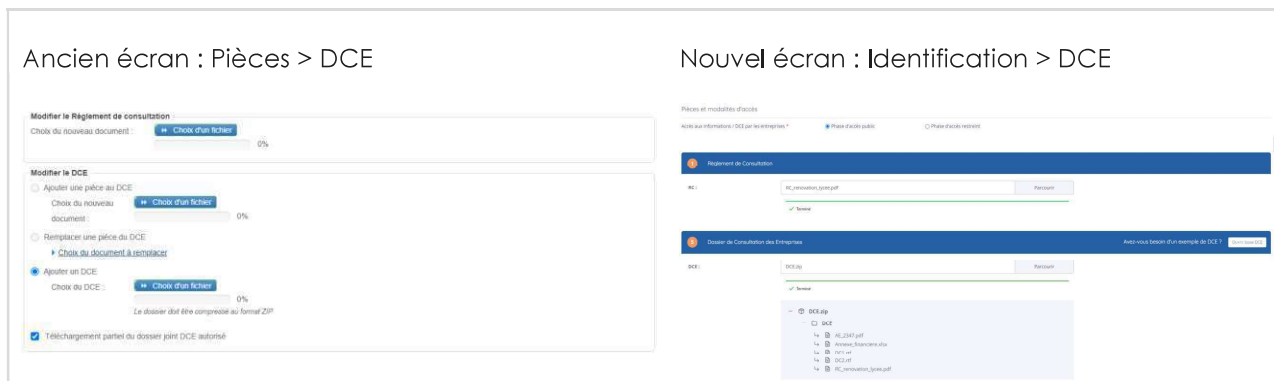
31/12/2030 17:30



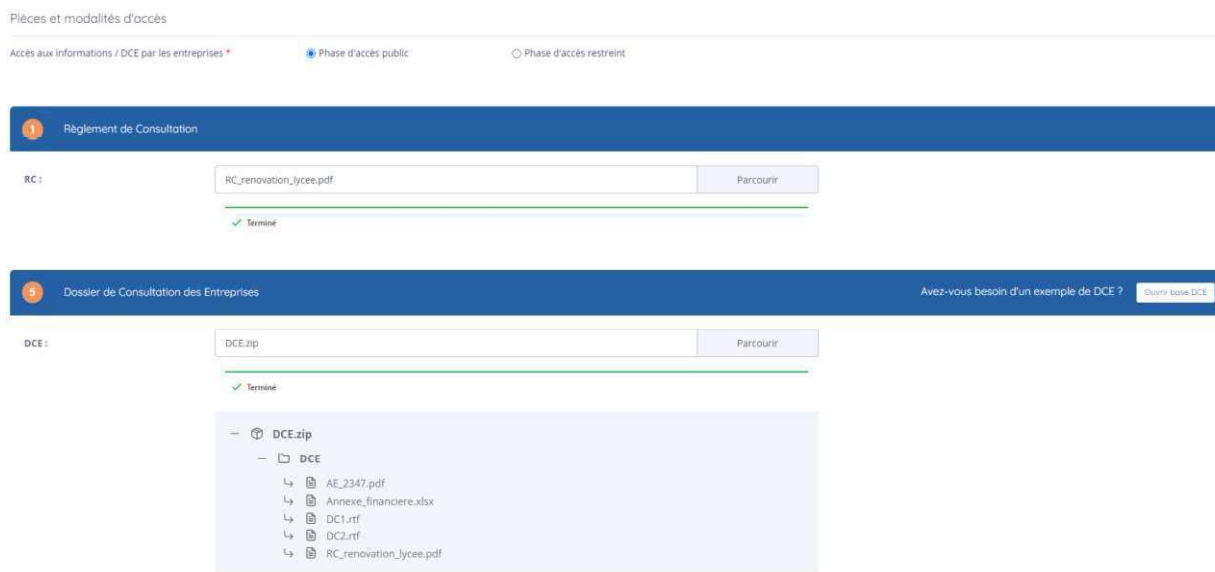
1.1.1.5. Le bloc Pièces et modalités d'accès

Un nouveau bloc Pièces et modalités d'accès a été intégré à l'écran Identification pour définir l'accès public ou restreint à la consultation et le téléchargement des documents associés au DCE dès l'étape 1.

Refonte visuelle de l'écran et nouvelles fonctionnalités du composant



Zoom sur le nouvel écran DCE intégré dès l'étape 1 Identification d'une consultation :



Les nouvelles fonctionnalités associées au DCE sont les suivantes :

Visibilité du contenu du fichier ZIP ajouté

Suppression au clic sur l'icône à gauche du fichier

Modification prise en compte à l'enregistrement de la consultation

Ajout de fichiers en masse possible en cliquant sur le dossier voulu

Ouverture d'un pop-in permettant l'ajout d'un ou plusieurs documents

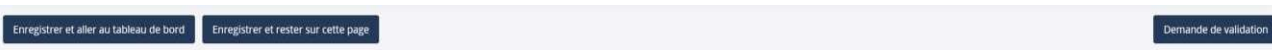


1.1.1.6. Enregistrer ou demander la validation

En fin de saisie de l'écran d'Identification d'une consultation des boutons explicites pour :

- Enregistrer et aller tableau de bord
- Enregistrer et rester sur cette page
- Demande de validation

Ces boutons d'action sont visibles sur les 9 pages des 9 étapes de l'élaboration d'une consultation.



Si l'écran 1 Identification de la consultation n'est pas enregistré et que l'utilisateur souhaite accéder à une autre étape le message d'alerte suivant s'affiche :

Cette page doit être enregistrée pour accéder aux pages suivantes.
Il est possible de revenir dessus par la suite (statut 'Elaboration').

Attention : Une fois cette page enregistrée, il ne vous sera plus possible de modifier le type de procédure sélectionné, veuillez vous assurer que le bon type de procédure a été sélectionné avant de poursuivre.



1.1.1.7. Ecran Calendrier

Le champ de date et heure de remise des plis a été déplacé à l'étape 1 – Identification. L'écran Calendrier est maintenu et permet de renseigner les règles de mise en ligne (champ obligatoire) et le calendrier initial.

1.1.1.8. Ecran Pièces

L'écran Pièces permet d'autoriser ou non les dossiers volumineux via le module ENVOL et le téléchargement partiel ou non du DCE ;

1.1.2. Dupliquer une consultation infructueuse

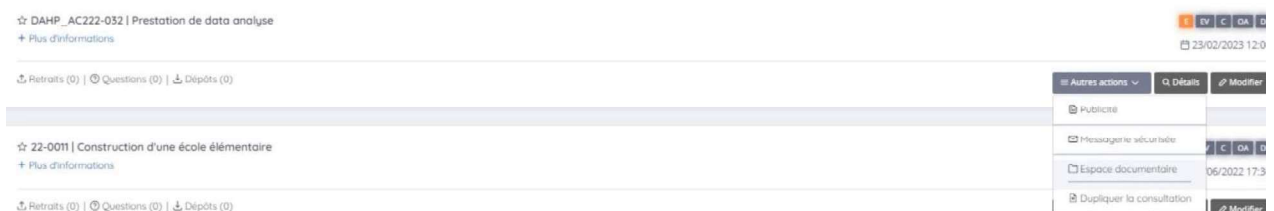
Il est, désormais, possible de dupliquer une consultation pour un utilisateur habilité. Tous les éléments du formulaire d'identification et données complémentaires sont copiés.

Certains éléments sont nouveaux ou disparaissent :

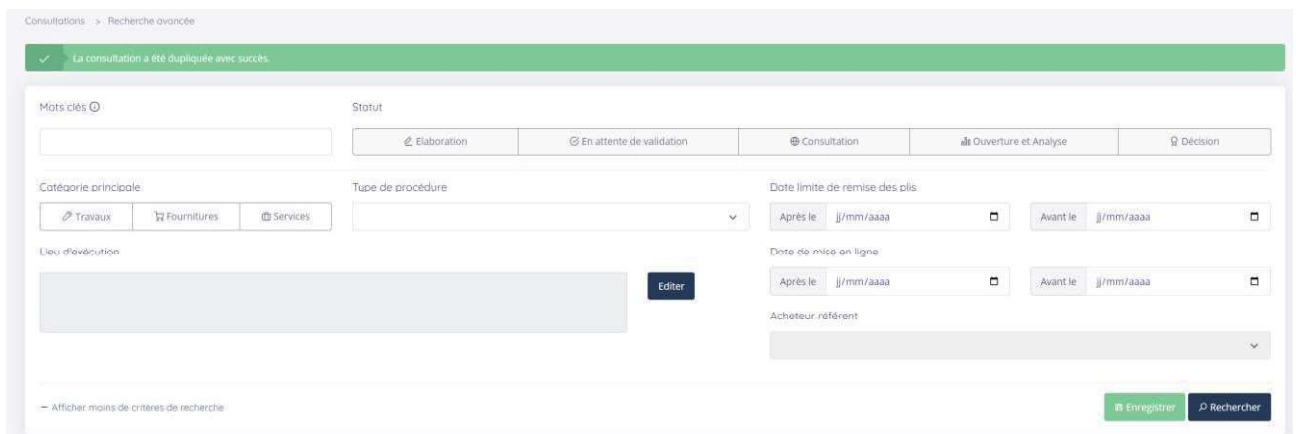
- La référence consultation : une nouvelle référence est générée
- L'utilisateur associé à la consultation : l'acheteur référent associé à la consultation issue de la duplication correspond à l'acheteur qui effectue la duplication (pas l'utilisateur associé à la consultation objet de la duplication)
- Les documents de l'espace documentaires et les documents REDAC ne sont pas copiés.

Lors de la duplication cela redirige vers la page de création d'une consultation en mode modification

Seul un utilisateur habilité peut dupliquer une consultation au niveau du champ **Autres actions < Dupliquer la consultation**



Ecran faisant suite à l'action Dupliquer la consultation :



Ecran avec la consultation initiale et la consultation_copie dupliquée au statut E – Élaboration :

